

**Users' Group - Groupe de travail "Belgian Grid"**

**Réunion du 9 septembre 2013**

**Présents:**

W. Aertsens (FEBELIEC)  
P. Claes (FEBELIEC)  
B. De Wispelaere (FEBEG)  
S. Gabriels (SPF Economie, Direction Energie)  
S. Harlem (FEBEG)  
N. Laumont (EDORA)  
B. Massin (EFET)  
F. Van Gijzeghem (ODE)  
D. Vangulick (ORES)

D. Zenner (Président), E. Cloet, I. Gerkens (ELIA)  
P. Callens, A. Meyers, A. Vandermeersch (partiellement, ELIA)

**Excusés:**

S. Aerssens (FEBELIEC)  
T. de Waal (FEBEG)  
W. Gommeren (AGORIA)  
B. Gouverneur (SYNERGRID)  
F. Vanwynsberghe (FEBELIEC)  
P. Verlinden (FEBEG)

**Agenda**

1. Approbation du projet de rapport du 28/05/2013
2. Raccordement partagé – Annexe 11 du contrat de raccordement
3. Sharepoint Platform – Outil de collaboration du WG Belgian Grid
4. Accès flexible
5. Révision FTR – Organisation des travaux
6. Autres points – Divers

**1. APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT DU 28/05/2013**

Les membres du WG Belgian Grid discutent les remarques de FEBEG sur le projet de PV. Le projet de PV est légèrement complété (aux points 2.1 §3 et 2.2 §4) avant d'être approuvé; il sera diffusé sur la page web du WG Belgian Grid.

Les représentants de FEBEG souhaitent aussi, ainsi que mentionné dans le PV de la réunion du WG Belgian Grid du 28/5, avoir une présentation sur les impacts financiers et techniques (en terme de capacités disponibles sur le marché) des grands projets d'investissements en vue de renforcer les interconnexions du réseau. Ils conviennent qu'une analyse coût-bénéfice individuelle par projet ne peut pas être communiquée pour des raisons de confidentialité. Le Président du WG Belgian Grid propose de mettre ce sujet à l'agenda de la prochaine réunion du WG.

## **2. RACCORDEMENT PARTAGE – ANNEXE 11 DU CONTRAT DE RACCORDEMENT**

Les membres du WG Belgian Grid ont communiqué cet été à Elia plusieurs remarques sur la première version d'annexe 11 au contrat de raccordement. Elia en a tenu compte pour adapter en profondeur le projet d'annexe 11. Cette nouvelle version du projet de texte est présentée en WG Belgian Grid, qui exprime sa satisfaction sur l'évolution du texte.

Un représentant de FEBELIEC fait remarquer que la suspension en cas d'installations non conformes (article 5 du projet d'annexe) a des conséquences importantes chez les utilisateurs de réseau. Un utilisateur dont les installations seraient conformes se retrouve coupé lui aussi, à cause de l'autre utilisateur de réseau. Elia rappelle qu'elle a complété le texte de l'annexe sur ce point et qu'elle ne suspendra ce raccordement que dans la mesure et la durée nécessaire. Si on peut isoler les installations de l'utilisateur de réseau qui posent problème, Elia le fera. Le texte sera clarifié sur ce point.

Elia confirme, à la demande du représentant de ODE, que le facteur « k1 » est repris et expliqué dans les tarifs de raccordement, tels que publiés sur les sites web de la CREG et d'Elia (voir : [http://www.elia.be/fr/produits-et-services/~media/files/Elia/Products-and-services/Aansluiting2/Aansluitingstarieven\\_2012-2015\\_FR\\_v2.pdf](http://www.elia.be/fr/produits-et-services/~media/files/Elia/Products-and-services/Aansluiting2/Aansluitingstarieven_2012-2015_FR_v2.pdf)).

Les représentants de FEBELIEC et de FEBEG font remarquer que le régime de responsabilité organisé par l'article 13 de l'annexe ne leur convient pas. Cet article prévoit une responsabilité solidaire entre les utilisateurs de réseau, même si la faute a été commise seulement par l'un d'entre eux. Cet article impose aussi à l'utilisateur de réseau la charge de la preuve envers Elia ou un tiers, alors qu'il est la victime. Or, FEBEG et FEBELIEC argumentent que si c'est déjà difficile de prouver qu'on n'a pas commis de faute, c'est presque impossible de prouver l'origine d'une faute ou d'un incident chez un tiers. FEBEG demande d'aligner le texte sur le droit commun de la responsabilité et de la charge de la preuve.

A l'article 14 du projet, un représentant de FEBELIEC demande d'ajouter que toute décision prise par Elia en cas d'urgence ou pour préserver la sécurité, la fiabilité et l'efficacité de son réseau, soit communiquée à tous les utilisateurs de réseau concernés. Le texte sera complété pour reprendre ce point.

Un représentant de FEBELIEC apprécie que l'annexe 11 prévoit la signature de chaque utilisateur de réseau concerné par le raccordement partagé, mais rappelle que cette annexe ne couvrira pas l'ensemble des éléments à organiser entre les utilisateurs de réseau. Elia convient que cette annexe ne porte que sur les points qui concernent les relations avec Elia et les installations de raccordement. Elle ne vise a priori pas vraiment les autres relations entre utilisateurs de réseau, qui devraient être organisées par ailleurs.

Le Président du WG Belgian Grid propose que les membres du WG envoient à Elia leurs dernières remarques sur le projet d'annexe pour le 20 septembre. Ce texte est disponible sur la nouvelle page web du WG Belgian Grid (voir point ci-dessous).

En fonction de l'ampleur des remarques reçues, le Président du WG Belgian Grid dressera un état des lieux de ce dossier à la prochaine réunion plénière du Users Group ou une version finale de l'annexe 11. Ensuite, celles-ci seront communiquées aux régulateurs pour adaptation du contrat de raccordement.

### **3. SHAREPOINT PLATFORM – OUTIL DE COLLABORATION DU WG BELGIAN GRID**

Elia présente le nouvel outil de collaboration virtuelle mis à disposition du WG Belgian Grid (voir présentation Elia « ESN Platform tool for the Users Group » ; [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/REYR51Z6K5.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/REYR51Z6K5.pdf)). il s'agit d'un site web dans le 'cloud', soutenu par la technologie Sharepoint/Office 356. Cette initiative a pour objectif de permettre une meilleure collaboration, transparence et efficacité au sein du WG. Grâce à cet outil, qui se concentre sur le partage de documents entre les membres du WG, on pourra préparer de manière plus efficace les réunions et mieux discuter le contenu des documents du WG Belgian Grid. Par exemple, Elia souhaite que les remarques finales sur l'annexe 11 du contrat de raccordement soient diffusées à tous via cet outil.

Le scope de cet outil est actuellement limité au WG Belgian Grid car il est en phase de tests chez Elia. L'utilisation de la plateforme sera évaluée fin de l'année. Toutes les remarques sont donc les bienvenues sur cet outil.

Elia propose une session d'information et un support informatique aux membres du WG Belgian Grid qui le souhaitent. Le Président du WG Belgian Grid invite les membres à utiliser largement cet outil de collaboration mis à leur disposition. Concrètement, une invitation sera envoyée par mail à tous les membres du WG Belgian Grid, assortie d'informations pratiques.

Lors de la démo pratique de l'outil, Elia met l'accent sur la gestion des documents (cet outil permet de moduler la sauvegarde des versions, par utilisateur ou par date, de récupérer les versions, de les comparer, de travailler à plusieurs dans un document, de télécharger des documents...). Il existe aussi plusieurs façons d'ouvrir un document Word (en mode Word ou en Web Word App), qui ont chacune leurs spécificités. Il faut aussi savoir que le document est sauvé sur la page SharePoint et pas localement sur le PC de l'utilisateur de la page web du WG.

Un représentant de FEBELIEC souligne que le rôle de coordination et de représentation des fédérations ne doit pas amoindri par cet outil. Le représentant d'EFET rappelle que les débats doivent avoir lieu lors des réunions physiques et que l'usage de cet outil ne doit pas diluer l'ampleur d'une prise de position ou de remarques, lorsqu'elles viennent de plusieurs membres. Le Président du WG Belgian Grid confirme que l'objectif de cet outil est de faciliter le travail du WG et certainement pas de supprimer les débats d'idées qui sont une des grandes plus-values du Users Group. Il confirme aux membres que le mode d'information du WG par mail ne sera pas supprimé mais sera combiné avec la plateforme SharePoint pour plus de souplesse. Il invite néanmoins les membres du WG à jouer le jeu et à essayer d'utiliser cet outil autant que possible.

### **4. ACCES FLEXIBLE**

Elia présente les aspects techniques et opérationnels de l'accès flexible (voir présentation Elia « Flexibele toegang: technische en operationele aspecten » ; [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/Z4PVPPU2TR.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/Z4PVPPU2TR.pdf)).

Le représentant d'ORES fait ainsi remarquer que la définition de l'accès flexible dans le 'contrat de raccordement avec accès flexible' utilisé en distribution, est différente de celle du contrat d'accès Elia.

Elia illustre les différences entre accès 'traditionnel' et accès 'flexible' et rappelle que l'accès en situation N-1 (soit lors de la perte d'un élément de réseau) est garanti seulement pour les consommateurs et pas pour les unités de production. Un représentant de FEBEG demande comment se coordonnent les travaux de réparation de l'élément de réseau et ce N-1. Selon Elia, les travaux curatifs s'effectuent aussi en

discussion avec les producteurs concernés, même si ces travaux ne peuvent par nature pas vraiment se planifier. Elia rappelle que le déclenchement ou la modulation opérée pour un accès flexible n'est réalisé en pratique que lorsque la situation du réseau local est critique: une situation N-1 ne déclenche pas automatiquement la flexibilisation de l'accès.

Le représentant d'ORES précise qu'en distribution, il y a d'une part un contrat de raccordement avec accès flexible entre le producteur et le GRD et, d'autre part, des modalités pratiques fixées entre le GRD et Elia.

Un représentant de FEBEG demande si ce contrat d'accès flexible a un caractère permanent ou s'il est signé seulement en attendant le renforcement du réseau. Le représentant d'ORES précise que l'amélioration des conditions d'accès n'implique pas de signer un nouveau contrat. Des discussions sont en cours avec les régulateurs régionaux (VREG et CWaPE) sur le caractère permanent ou non de l'accès flexible, qui est lié aux conditions technico-économiques du raccordement. La représentante d'EDORA rappelle que le cadre juridique wallon encore en projet prévoit le principe de compensation financière et de renforcement du réseau, sauf en cas de situation totalement déraisonnable. Le futur décret wallon est opposé au principe d'une flexibilité structurelle non rémunérée.

Elia répond que le débat de la compensation financière est politique et que la présentation n'a pas comme but de traiter cet aspect. Les gestionnaires de réseau se concentrent sur les aspects opérationnels de l'accès flexible. Elia multiplie également les initiatives du côté de la demande, afin de disposer d'un maximum de flexibilité à tous les niveaux. Il s'agit toutefois de différencier entre la flexibilité au niveau de la demande (le « demand side management ») qui aide au balancing net global de la zone, en temps réel, et la flexibilité de l'accès des unités de production qui est nécessaire pour résoudre des problèmes de congestion locale et qui sont prévisibles la plupart du temps.

Un représentant de FEBEG souligne que l'activation d'un accès flexible entraîne des coûts non rémunérés chez l'ARP responsable pour l'équilibre de cette production. Rééquilibrer un portefeuille sur le hub ou en marché ID est plus cher que d'acheter ex-ante la production. Selon lui, il faudrait neutraliser l'effet de la flexibilité sur le périmètre de l'ARP. A la demande de FEBEG, Elia va vérifier s'il est possible de prévoir une information systématique des ARPs lors de l'activation de la flexibilité de l'accès. Le représentant d'ORES souligne, à ce sujet, que les gestionnaires de réseau donnent une vue probabiliste des activations de l'accès flexible, ce qui permet au producteur (et à son ARP) de réaliser un business plan réaliste. Le représentant d'EFET souligne que l'accès flexible devrait avoir des tarifs réduits. Elia répond que cet élément fait partie de la discussion relative au mécanisme de compensation, qui sera appliqué par les gestionnaires de réseau une fois fixé par les autorités.

La représentante d'EDORA rappelle que l'accès flexible devrait avoir un caractère temporaire, sauf cas extrêmes rares. Elia rappelle à cet égard qu'elle prévoit des investissements dans le seul but de lever des congestions locales de réseau et d'accueillir de la production de manière optimisée dans certaines zones reculées du réseau. Malheureusement cela prend souvent plus de temps qu'espéré à cause des problèmes de permis. Le représentant d'ODE soutient le point de vue d'EDORA, en soulignant que le statut d'accès flexible devrait être limité dans le temps, avec une date de fin. Il faudrait aussi que tous les producteurs soient traités de manière similaire, dans des conditions de réseau identiques.

Enfin, EDORA demande si le WG Belgian Grid prévoit de poursuivre la discussion sur le mécanisme d'accès flexible et sur quels points. Elia répond que la collaboration avec la distribution est déjà bien organisée, tant sur les données à fournir aux candidats

producteurs concernés que sur le plan contractuel. La CWaPE a accepté que le contrat de raccordement avec accès flexible soit utilisé au cas par cas, pour les projets pilotes. Elle va lancer prochainement un trajet de réflexion post-Redi. Il existe aussi des initiatives en Flandre, notamment une consultation de la VREG sur le mécanisme de compensation de l'accès flexible. Atrias, la 'clearing house' du secteur, est concernée dès lors que les modèles de marché doivent être traduits en mécanismes de settlement et d'échanges de données pour fonctionner opérationnellement.

Elia présente également plusieurs projets (Ampacimon, PROBA) en cours liés à l'accès flexible, qui ont pour but d'offrir un maximum de capacité aux clients. Le projet « PROBA », lancé en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles, permettra de donner au candidat producteur une estimation du risque de coupure de son unité de production. Le représentant d'ORES précise que l'information communiquée aux clients en distribution couvre deux statistiques, communiquées séparément : l'information provenant d'Elia et les valeurs de coupures statistiques au niveau du réseau de la distribution (entretiens planifiés, temps de rétablissement d'un défaut, moyenne d'occurrence d'un défaut...). Les membres du WG Belgian Grid sont très intéressés d'en savoir plus sur l'initiative PROBA, notamment sur l'occurrence d'informations, la forme de l'information (en %, en heure/an...), etc. Le Président du WG Belgian Grid propose de mettre une présentation détaillée de ce projet à l'agenda de la prochaine réunion.

## **5. REVISION DU REGLEMENT TECHNIQUE FEDERAL – ORGANISATION DES TRAVAUX**

Elia présente quelques pistes de réflexion et une méthodologie de travail, pour prendre en compte les codes européens liés au raccordement dans le règlement technique fédéral (ou RTF). Il s'agit du Network Code « Requirements for Generators » (le NC RfG) et du Network Code « Demand Connexion Code » (le NC DCC)(voir présentation Elia « Work process proposal adaptation FTR » ; [http://publications.elia.be/upload/UG\\_upload/5JSMET3JI2.pdf](http://publications.elia.be/upload/UG_upload/5JSMET3JI2.pdf)).

Elia doit fixer des paramètres techniques applicables aux unités de production, pour lesquels le NC RfG laisse une marge de liberté aux règlements techniques nationaux. Plusieurs membres du WG Belgian Grid relèvent que ce point est délicat car les exigences fixées dans le NC RfG sont, à priori, assez élevées et contraignantes pour les opérateurs impactés. Le représentant d'ORES insiste sur l'importance de fixer clairement les exigences en matière d'échange de données entre les acteurs. Il relève les rôles d'Atrias et de Synergrid dans cette discussion, qu'il faudrait associer aux travaux en Users Group.

Une longue discussion entre les membres du WG Belgian Grid porte ensuite sur le timing dont on dispose avant l'entrée en vigueur des codes européens, étant donné les retards rencontrés dans le processus de comitology.

Le WG Belgian Grid insiste sur l'approche à retenir pour mener une révision efficace du RTF dans son ensemble. Outre le travail de transposition important des Networks Codes, sur de très nombreux sujets, il ne faut surtout pas négliger la dimension « belgo-belge » et les éléments d'amélioration relevés au cours des dernières années par les membres du WG Belgian Grid. Dans ce contexte, FEBEG mentionne le concept du raccordement partagé, les règles relatives à l'information en matière de sécurité nucléaire, les concepts d'accès (notion de responsable d'accès, de point d'accès, de production locale...).

Elia précise, à la demande de FEBEG, qu'elle ne dispose pas de nouvelles sur l'approche préférentielle du cabinet du Ministre pour revoir le RTF. Une approche phasée et organisée par thèmes semble à Elia la plus appropriée. Les membres du WG Belgian Grid confirment la pertinence de cette approche ; un représentant de FEBELIEC attire l'attention sur la lourdeur du processus de révision du RTF, qui empêche d'introduire



trop fréquemment des modifications au RTF. Le représentant du SPF Economie, Direction Energie conseille de réfléchir aux sujets à revoir et au planning. Il faudrait éviter que certains points sensibles politiquement bloquent le reste du processus.

Un représentant de FEBEG demande quel est le statut des propositions de modifications du RTF soumises à concertation en janvier 2013. Le représentant du SPF Economie, Direction Energie précise que l'instruction de cette modification du RTF est actuellement suspendue, dans l'attente des résultats de la discussion en Users Group sur la révision du RTF. FEBEG demande s'il ne faudrait pas rappeler cette initiative au Ministre.

Elia propose aux membres de lister pour la prochaine réunion du WG Belgian Grid l'ensemble des sujets qui doivent être abordés. Ensuite un ordre de travail sera discuté.

## **6. AUTRES POINTS – DIVERS**

Elia rappelle que la liste des membres du WG Belgian Grid est soumise à révision. Elle reçoit plusieurs remarques et mises à jour sur ce point. Une nouvelle version de la liste des membres sera disponible sur le site web du WG Belgian Grid.

Il convient également de relire le règlement d'ordre intérieur et de faire part de toute remarque à Elia, en préparation du prochain Users Group plénaire (26/9).

\* \* \*

La prochaine réunion du WG Belgian Grid sera fixée par Doodle fin octobre ou en novembre 2013.